



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SCHOELCHER
du 26 février 2019

MOTION SUR LA CRISE DU TRANSPORT A SCHOELCHER

Le Maire et le Conseil Municipal de la Ville de Schoelcher réunis ce mardi 26 février 2019 constatent :

Que depuis plusieurs mois, le transport public est paralysé et quasiment inexistant sur le territoire de la Ville de Schoelcher.

Ce sont particulièrement les habitants des quartiers de la Colline, de Terreville, de l'Enclos et de Ravine Touza qui souffrent le plus de cette situation, entravant leur mobilité.

Une telle situation compromet gravement l'exercice d'une liberté fondamentale garantie par la Constitution, à savoir la liberté d'Aller et Venir.

De plus, elle porte en germe un trouble possible à l'ordre public, eu égard aux tensions générées.

C'est la population la plus fragile qui se trouve plongée un peu plus dans la précarité.

Ce sont des mères et pères de famille qui ne peuvent se rendre, sans entrave, sur leur lieu de travail. Ce sont des collégiens, des lycéens et

des étudiants qui perdent des heures d'enseignement. Ce sont des rendez-vous médicaux, attendus depuis plusieurs mois, qui sont souvent reportés, voire annulés. Ce sont des commerçants qui subissent une grave baisse de leur chiffre d'affaires en l'absence de clients et c'est toute l'économie du secteur qui en pâtit.

Le Maire et le Conseil Municipal sont indignés par la répétition de ces dysfonctionnements et ce d'autant plus qu'avant cette situation, de graves manquements existaient déjà quant à la desserte publique de la Ville de Schoelcher.

L'édilité schoelchéroise n'a cessé, pendant toute cette période, de rencontrer et alerter les autorités compétentes. De plus, pour pallier les difficultés de déplacement d'une tranche de sa population, elle a fortement préconisé le co-voiturage.

Au regard de l'actualité et de la décision judiciaire rendue récemment par le tribunal de Fort de France, force est de constater que le transport est toujours déplorable sur le territoire de la Ville de Schoelcher.

C'est pourquoi, le Maire et le Conseil Municipal demandent aux autorités compétentes de tout faire pour remédier à cette situation.

A défaut, la Ville de Schoelcher se réserve le droit de mettre en place toute action administrative ou judiciaire permettant d'assurer la liberté de déplacement de ses administrés pour lesquels le transport public est une nécessité vitale.

Adoptée à l'unanimité,

Le Maire et le conseil municipal de la ville de Schoelcher